

## **CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET PENETRATION MARCHANDE : LE CAS DU SECTEUR AGRICOLE A MAYOTTE**

*Jean-Michel Sourisseau, Cirad ES, Arena ; Perrine Burnod, Cirad ES, Arena, UMR Moïsa.*

L'île de Mayotte, ancienne colonie française de l'Océan Indien, est engagée dans un processus de changement institutionnel drastique devant la conduire au statut de département. Les Mahorais doivent aujourd'hui reconstruire leur identité en s'appuyant sur deux univers : celui des références africaines et arabo-musulmanes - socles de leur culture et produits de leur histoire - et celui des règles et normes de l'Etat français, applicables avec peu d'adaptation dans le cadre de la départementalisation. Ces univers coexistent désormais, chacun véhiculant ses principes directeurs dans des domaines aussi variés que le statut juridique des individus, la transmission patronymique, l'accès au foncier, la gestion de la solidarité, etc. Or ces principes divergent fondamentalement : pour l'Etat le citoyen est un individu libre, anonyme, indifférencié, alors que dans la conception mahoraise la personne est avant tout identifiée comme appartenant à des collectifs emboîtés - familiaux, villageois, religieux (Blanchy-Daurel 1990).

Cette opposition aboutit à une difficulté d'application et souvent à une faible efficacité des politiques publiques calquées sur celles de la métropole. Force est aussi de constater que si l'intégration dans la République a permis des avancées notables pour les Mahorais, elle entre fréquemment en conflit avec les fondements de l'organisation sociale locale (Burnod et Sourisseau 2007).

L'article analyse quelques uns des mécanismes que les acteurs locaux mettent en œuvre pour composer avec ce pluralisme et se prémunir d'un délitement des rapports sociaux préexistant au processus de départementalisation. Il mobilise pour cela la notion d'enchâssement développée par Polanyi (Polanyi 1947) et récemment revisitée par la nouvelle sociologie économique (Granovetter 1985, Le Velly 2002). Notre approche, reposant sur une importante base empirique (Losch et Sourisseau coord. 2002, Burnod 2002, Sourisseau 2003)<sup>1</sup>, vise à expliciter les contre-mouvements non marchands, que les individus et leurs organisations mettent en œuvre pour se prémunir de la marchandisation de leur société et de ses impacts. Notre positionnement est institutionnaliste plus que néo-institutionnaliste, dans le sens qu'il privilégie pour expliquer des processus économiques les idées, les normes et les valeurs par rapport aux intérêts individuels.

L'activité agricole sert de support à notre analyse. Indissociable de l'histoire de Mayotte, valeur refuge dans la période coloniale et cristallisant les transferts sous-tendus par la réciprocité et de contrôle social des individus, elle offre en effet un cadre pour styliser certaines (suppr ? normes et) institutions caractéristiques de l'identité mahoraise.

Un bref aperçu de la trajectoire politique et institutionnelle de l'île et un cadrage économique et social global nous permettront de préciser les particularismes du pluralisme institutionnel mahorais et les enjeux et défis auxquels l'île est confrontée. Puis nous décrivons la place qu'occupe l'agriculture pour les ménages ruraux et tenterons de montrer que l'organisation actuelle de l'activité agricole, qui peut paraître anachronique dans un territoire aspirant au statut de département, relève des mécanismes imbriqués d'intégration et de rejet d'incitations marchandes et non-marchandes, fondés sur des compromis institués entre les individus et leurs groupes d'appartenance.

---

<sup>1</sup> Les résultats présentés proviennent d'un programme de recherche finalisée de près de 4 ans du Cirad à Mayotte. Outre une approche des dynamiques institutionnelles de l'île, ils reposent sur des enquêtes de compréhension des stratégies d'activité et des trajectoires professionnelles des ménages ruraux et sur un travail de thèse sur les contrats agraires développés.

## **Une trajectoire politique et institutionnelle atypique mais structurante**

La trajectoire historique de l'île est marquée par des migrations successives qui ont contribué à construire une société profondément ancrée dans les réseaux familiaux et donnant une large place aux liens solidaires (Losch et Sourisseau coord. 2002). Les premiers migrants, d'origine bantoue, seraient arrivés d'Afrique de l'Est vers le IV<sup>ième</sup> siècle, avant que l'archipel des Comores n'entre, à partir du X<sup>ième</sup> siècle, dans l'aire d'influence de la culture swahilie. Les apports arabo-musulmans se renforcent à partir du XIII<sup>ième</sup> siècle par des migrations shiraziennes et en provenance d'Arabie (XV<sup>ième</sup>), tandis que les premiers contacts avec les européens (XVI<sup>ième</sup>) coïncident avec les migrations malgaches. L'agriculture occupe dans cette phase précoloniale de l'histoire mahoraise une place déterminante. La société, peu monétarisée, est profondément rurale et paysanne, la vie économique et sociale s'organise autour des travaux des champs (Barthès 2003).

Durant la période coloniale, commençant en 1841, Mayotte ne bénéficie pas d'investissements significatifs de la métropole. Les rapports de production restent marqués par la faiblesse des structures de marché et la prédominance d'une économie d'autosubsistance fondée sur l'appartenance à une communauté villageoise et à un lignage. Les domaines coloniaux agricoles obtiennent des résultats mitigés ; ils positionnent l'île sur une spécialisation dans les plantes à parfum (ylang-ylang et vanille) et contribuent à l'insertion de Mayotte dans l'économie mondiale, mais agissent parallèlement à l'organisation sociale locale, sans en modifier radicalement les principes (Barthès 2003). La permanence des modes de vie et de pensée traditionnels sous la colonisation marque, une forme de résistance culturelle des mahorais. La poursuite sur la même période de l'islamisation de l'île en réaction à l'administration relève de la même logique.

Les anciennes rivalités entre Mayotte et le reste de l'archipel comorien ne s'atténuent pas avec la colonisation ; elles sont même exacerbées avec l'autonomie interne préfigurant l'indépendance et le transfert de la capitale de ses administrations de Dzaoudzi à Moroni en 1964. En partie pour éviter une situation qui lui serait défavorable au sein de l'ensemble comorien, les mahorais choisissent de rester français en 1974 lors du vote d'indépendance<sup>2</sup>. Après maints atermoiements entretenant l'ambiguïté de son statut, la loi de juillet 2001 parachève l'intégration de Mayotte dans la République ; elle engage l'île dans un processus de décentralisation et d'alignement sur la métropole dont l'issue la plus probable est la départementalisation en 2010 (Sermet et al. 2003).

## **L'incontournable cadrage économique, social et institutionnel : des perspectives porteuses d'avenir mais risquées**

Lorsqu'elle choisit de rester française, Mayotte fait face à une quasi-absence de secteur privé. Les évolutions des 30 dernières années s'avèrent ainsi très largement bénéfiques en termes de croissance économique, d'amélioration de la qualité et de l'accès à la santé et à l'éducation (Iedom 2007, Frouté et al 2005). En 2001, le PIB mahorais était estimé à près de 4 000 €/hab.<sup>3</sup>, mais ce chiffre cache une progression spectaculaire. Le PIB n'était pas calculé avant 2001, mais les salaires légaux ont progressé de près XX% ; le taux de scolarisation, de 50% en 1975 atteint aujourd'hui 100% ; le seul hôpital de l'île et sa vingtaine de lits en 1976 font aujourd'hui place à 2 hôpitaux, 19 dispensaires et 13 maternités comptant 246 lits, etc. Le PIB mahorais est surtout 9 fois supérieur à celui des Comores voisines.

---

<sup>2</sup> Le dépouillement île par île, permettant à Mayotte de rester française et de se séparer ainsi du reste de l'archipel indépendant, fera l'objet de nombreuses plaintes de la part de l'Etat comorien.

<sup>3</sup> Trois fois moins que le PIB réunionnais et 5 fois moins que la moyenne européenne.

Les enjeux et défis n'en demeurent pas moins considérables. La population, estimée à 165 000 habitants, pourrait atteindre 330 000 en 2020. Les phénomènes migratoires, sur un territoire de moins de 400 km<sup>2</sup>, s'ajoutent à la forte natalité et sont sources de ruptures ; le développement relatif de Mayotte attire massivement les ressortissants des Comores voisines, en particulier les Anjouanais. Un habitant sur trois serait étranger en 2002 et plus de 10 000 personnes sont reconduites à la frontière chaque année.

Les perspectives de croissance économique sont grevées par les handicaps structurels d'une petite économie insulaire marquée par l'étroitesse de son marché intérieur. La forte croissance économique est par ailleurs largement portée par les transferts métropolitains, les administrations publiques réalisant plus de 40% du PIB. L'ancrage à la République contribue à améliorer les conditions de vie des ménages mais elle induit des niveaux de prix et de salaires déconnectés de la productivité réelle du travail, qui réduisent encore la compétitivité des produits mahorais sur le marché régional et mondial (de Miras 1997, Poirine 1995).

L'intégration progressive mais rapide dans la République se traduit aussi par une mise aux normes draconienne dans les domaines juridique, législatif, fiscal et économique (Bonnelle 1998, Sermet et Coudray dir. 2004, Barthès 2003) : évolution du statut personnel local vers le droit commun fragilisant les instances formelles et informelles chargées de faire appliquer la loi et de réguler l'organisation sociale des villages et quartiers, adaptation de la justice cadiale musulmane à la justice française, renforcement du droit du travail et des normes sanitaires et de sécurité, régularisation foncière devant aboutir à la mise en place d'un cadastre et à la levée d'un impôt foncier, etc. Les modifications induites des modes de consommation et d'habitation apportent quant à eux des changements profonds de la nature même des relations interpersonnelles ; elles débouchent déjà sur des mécanismes inédits de segmentation de la société : jeunes/vieux, salariés / non salariés, etc.

Les défis que doit affronter Mayotte sont donc ambivalents. Comment maintenir la croissance économique, maîtriser le chômage et éviter une trop grande dépendance de la rente administrative ? Comment, conjointement, respecter les particularismes sociaux et réaliser sans trop de heurts la mise aux normes institutionnelle de l'appareil de production et des formes de régulation sociale ? Comment, finalement, gérer l'inévitable pénétration du marché et le désenclavement social de la sphère économique tout en préservant les fragiles équilibres politiques et sociaux à l'œuvre ?

Le fonctionnement du secteur agricole, mobilisant de façon particulièrement prégnante les principes de marché et réciprocité, fournit des pistes intéressantes pour alimenter le débat local sur la résolution de ces défis.

### **Une activité agricole multifonctionnelle élément de stabilité et de sécurité**

Jusqu'à la fin des années 1970, hormis pour les filières historiques d'exportation, il paraissait impensable voire déshonorant de vendre ou d'acheter des produits agricoles, sachant que la gestion lignagère de la terre garantissait à tous l'accès à la production. Mais avec l'ancrage dans la République il était attendu que le secteur se modernise et se concentre. Dans les années 1980 les prévisions tablaient sur une croissance de la demande intérieure liée à la sortie de l'agriculture des producteurs dits « traditionnels » couplée à une hausse du niveau de vie des mahorais et à l'arrivée de métropolitains. Les barrières à l'entrée additionnées aux coûts élevés des transports devaient permettre de protéger des filières faiblement compétitives et quelques niches à l'exportation pourraient être envisagées. Les prix des légumes et fruits frais et des produits laitiers rendent effectivement *a priori* très attractives certaines filières. Le système de prix aurait pu présager d'une réponse par la modernisation des structures de production, l'intensification en capital et la spécialisation des exploitations.

Depuis le début des années 90 on assiste bien à l'émergence d'un marché local du maraîchage (principalement salade et tomate) et à des tentatives de mise en place de systèmes plus intensifs, notamment en banane. Quelques contrats entre quelques structures privés et de rares producteurs dégageant des volumes importants et réguliers ont pu ainsi se mettre en place. La promotion d'exploitations agricoles économiques viables et spécialisées présente cependant des résultats mitigés. Malgré certains succès, la concentration attendue de l'activité autour d'entreprises productives et fonctionnant selon le modèle occidental promu ne s'est pas réalisée.

Les statistiques disponibles peinent à décrire complètement le secteur agricole mahorais, mais expriment les réponses originales des ménages ruraux aux incitations des politiques et, plus généralement, des signaux du marché. L'agriculture représentait 9% du PIB en 2001 (Frouté et al 2005) et les agriculteurs travailleurs indépendants occupaient selon l'Insee 10% de la population en 1999. Ces deux chiffres, jugés très fortement en baisse et combinés à l'échec relatif du développement de l'agriculture marchande, sont dès lors interprétés comme des signes d'un repli global de l'activité. Mais dans le même temps, il est constaté que les surfaces agricoles se maintiennent voire se développent sur des zones de fortes pentes, que Mayotte est toujours quasiment autosuffisante en banane et manioc – composantes majeure de l'alimentation des ménages - malgré la multiplication par près de 7 de sa population entre 1958 et 2002 et que la population rurale se maintient. Les données économiques globales cachent donc un réel dynamisme et une grande emprise de l'activité dans la société, que confirment L'enquête statistique sur l'agriculture et la pêche (Esap) de 2003. Mobilisant une définition large du ménage agricole<sup>4</sup>, l'Esap en dénombre 20 850<sup>5</sup>.

Ce dynamisme repose sur des systèmes techniques éloignés des modèles productivistes et plutôt spécialisés attendus en réponse au développement économique.

La complexité est un trait marquant des systèmes de culture et d'élevage. On note toute une gamme d'associations végétales pouvant compter plus d'une dizaine d'espèces sur des parcelles de taille réduite (très majoritairement inférieure à 1 ha). La banane et le manioc sont les cultures pivots des systèmes ; principaux produits de consommation, de vente, d'échange dans le cadre du système de don et de contre don. L'ambrevade, les brèdes, le songe (taro), certains légumes (tomates cerises, cucurbitacées), la canne à sucre sont des spéculations importantes de la consommation des ménages en tant que composantes principales, condiments ou friandises. Les arbres fruitiers (arbre à pain, manguiers, cocotier, jacquier, etc.) servent à l'alimentation mais aussi de marqueurs fonciers. L'ylang-ylang et la vanille sont conduits en cultures pures ou associées, mais leur rôle est en forte diminution dans l'économie des ménages agricoles mahorais. Enfin, l'élevage des petits et grands ruminants, concernant moins de la moitié des ménages agricoles.

Leur gestion technique, hâtivement jugée archaïque, fait par ailleurs preuve d'une réelle sophistication et est en particulier peu consommatrice de temps. Outre la maîtrise de la complexité des systèmes de culture, le travail du sol est inexistant, l'abandon des adventices sur la parcelle après désherbage et la pratique d'une jachère triennale ou quadriennale assurent le renouvellement de la fertilité sans qu'il y ait besoin d'apports extérieurs, l'absence de plantation en ligne permet de s'adapter de gérer l'eau à la micro parcelle et de contrôler la plupart des attaques parasitaires, la diversité des variétés (notamment de bananes) et la maîtrise de leurs particularismes est remarquable, etc.

Les utilisations de la production insistent sur la faible part consacrée à la vente. Seul un tiers des ménages vend une partie de sa production, celle-ci étant surtout dédiée à la

---

<sup>4</sup> Un ménage est agricole si un de ses membres au moins cultive une parcelle ou élève un animal en dehors de l'enclos d'habitation.

<sup>5</sup> Soit près de 60% du nombre total des ménages de l'île.

consommation familiale et à des dons (Huet 2004). Dans leur grande majorité les circuits de commercialisation sont par ailleurs courts et peu organisés. Ils fonctionnent largement sur des intermédiaires en situation irrégulière, qui acceptent des rémunérations inférieures au niveau légal, mais aussi des conditions d'approvisionnement empêchant toute économie d'échelle et générant d'importants coûts de transaction : pas de collecte groupée, transport des produits en taxi, faibles volumes traités par chaque acteur des circuits, etc. (Casalegno 2002).

La pluriactivité est un autre trait marquant des stratégies agricoles (Barthès 2003, Huet 2004). L'agriculture est quasiment toujours articulée à d'autres activités au sein de systèmes complexes privilégiant la sécurité des revenus. Une préférence forte est ainsi accordée au salariat dans la fonction publique, car les rémunérations y sont élevées et l'emploi sécurisé. Mais le salariat ne rime pas avec spécialisation ; il autorise le financement d'autres activités, à l'intérieur du ménage ou par délégation. En l'absence d'un salaire les compositions d'activités sont plus aléatoires et s'organisent pour pouvoir saisir toutes les opportunités se présentant ; il s'agit de répartir le risque par la diversification et la réactivité<sup>6</sup>. La permanence de l'agriculture dans les systèmes d'activité est remarquable ; elle répond aux objectifs sécuritaires et adaptatifs des stratégies développées.

Cette brève description montre que le dynamisme agricole ne relève pas d'objectifs marchands et ne correspond pas aux attendus du fort développement économique que connaît Mayotte. Elle témoigne aussi d'une adaptation des systèmes techniques et organisationnels aux fonctions non marchandes que l'agriculture remplit pour les ménages ruraux.

La fonction de fourniture de biens alimentaires apparaît déterminante. Mais une lecture plus poussée montre qu'elle garantit l'activation des droits coutumiers de propriété vis-à-vis de sa communauté d'origine et donc le maintien du patrimoine foncier familial. En fournissant des produits à haute valeur symbolique, notamment pour les différentes cérémonies coutumières ou religieuses, elle affirme aussi l'inscription dans les réseaux d'échanges familiaux et villageois ; les dons de produits agricoles renvoient en effet aux formes de l'échange qui ont traversé l'histoire et qui fondent aujourd'hui encore les principes de la solidarité. L'ensemble de ces fonctions permet de se prémunir contre les risques de précarité et d'exclusion sociale et d'affirmer son appartenance à sa communauté en marquant son rang social. Plus indirectement la pratique agricole matérialise et renforce l'attachement au village, contribue à réguler l'exode rural et à maintenir des liens solidaires intergénérationnels.

Les seuls mécanismes de marché ne suffisent pas à expliquer la permanence des systèmes techniques et organisationnels mis en œuvre par les ménages mahorais. L'importance des fonctions encore assignées à l'agriculture dans un contexte institutionnel remettant en cause certaines valeurs fondatrices de la société locale, relève par contre de processus de réenchâssement de la sphère marchande dans la sphère sociale. Nous examinerons dans un premier temps ces processus à l'échelle de l'ensemble de l'organisation sociale en nous focalisant sur les dynamiques collectives locales et l'important du don, avant de préciser les mécanismes à l'œuvre dans l'agriculture.

### **Les contre mouvements à la marchandisation de la société mahoraise**

Les processus de désenchâssement correspondent à des processus de pénétration des relations de marché, au détriment des autres formes de l'échange. Ils tendent à individualiser et à rendre anonyme et autonome l'activité économique, à imposer les signaux de prix et la

---

<sup>6</sup> Notons que ces logiques traversent toute l'économie mahoraise, et en particulier l'artisanat : les entreprises sont de taille modeste, fonctionnent sur des bases familiales avec un capital d'exploitation limité. Les entrepreneurs pluriactifs restent dans le secteur dit « informel » et privilégient la souplesse.

recherche d'intérêt privés comme signaux et moteurs des relations économiques. Les processus de réenchâssement correspondent à des processus d'identification économique et sociale qui revalorisent les principes de redistribution et - plus sûrement ici - de réciprocité. Ils renvoient non plus à des individus mais à des collectifs, reposent sur des valeurs d'interconnaissance et ont pour objectifs la reproduction sociale via la solidarité entre les membres d'une communauté (groupe Polanyi, à paraître).

D'un point de vue global, les réformes institutionnelles préparant la départementalisation – puisque c'est le sens de loi de juillet 2001 que de rapprocher Mayotte de la France – portent une véritable réorganisation (en l'occidentalissant) de la société par des services centraux relevant de l'Etat ou de la collectivité locale. L'action de l'Etat et des institutions publiques se renforce et se normalise au détriment des régulations anciennes familiales et villageoises. L'individu, auparavant surtout perçu comme un membre d'un groupe (Blanchy-Daurel 1990), gagne en autonomie et en pouvoir de gestion et de décision ; les institutions lui fournissent de nouveaux modes de régulation pour faire valoir via la justice de droit commun ses droits individuels vis-à-vis de sa communauté.

La pénétration marchande accompagnant et encourageant la valorisation des individus est également évidente. La hausse des revenus, le développement du salariat, l'installation de la grande distribution, le développement du secteur bancaire modifient en particulier quantitativement et qualitativement les modes de consommation et déplacent les lieux des échanges du village vers la ville. Les logiques de l'accumulation sont également affectées ; la plupart des hommes achètent par exemple aujourd'hui des maisons malgré le principe de matrilocalité imposant la propriété féminine de l'habitation familiale. La voiture et l'électroménager deviennent des éléments incontournables de l'équipement des ménages (Bacheré et al 2003). Les politiques publiques s'attachent enfin à autonomiser et encourager les initiatives privées en stimulant l'entreprenariat par des subventions et des accompagnements individuels. Le modèle implicite, quel que soit le secteur concerné, est celui de l'entreprise familiale spécialisée. Encore largement en construction, les dispositifs associés, directement inspirés de l'expérience française et ayant pour cibles principales les secteurs marchands sont peu négociés avec les acteurs locaux.

Dans le même temps, les représentations locales de ces processus d'abstraction marchande et de normalisation sont ambiguës ; ils sont souhaités et porteurs d'espoirs mais les risques de délitements de certains liens sociaux et de perte de repères identitaires sont très présents dans les discours. Les plus prégnants des contre-mouvements à l'intégration marchande résident dans la résistance des formes collectives d'organisation de la société. De multiples entités collectives endogènes existent et se transforment aux niveaux familial, villageois, religieux, professionnel, etc. Reposant sur des règles informelles, anciennes et stables et des modes de coordination et de sanctions efficaces, elles définissent un groupe d'appartenance qui a du sens pour les acteurs locaux. A travers ces entités se reproduisent des réseaux d'échanges, fondés sur la réciprocité ou la redistribution, dans lesquels l'individu est maintenu dans ses devoirs vis-à-vis de sa communauté.

Les ménages disposant de revenus réguliers, grâce au salariat notamment, peuvent adopter un mode de vie plus individualiste mais sont tenus de remplir leurs obligations communautaires en aidant les membres de leur famille en difficulté. Le don reste ainsi un élément structurant de la ruralité mahoraise, mais ses formes se diversifient et intègrent les changements économiques et sociaux.

Tous les repas sont partagés au-delà du ménage. Lorsque les hommes vont visiter leur village natal, ou leurs autres femmes, ils sont invités à manger ; il n'est pas rare qu'ils prennent plusieurs repas dans la journée. Les plats ne sont jamais desservis, quelqu'un peut arriver et sera invité ; oncle non encore marié, cousins, simple connaissance, etc. Lors des visites aux amis ou à la famille, si le repas ne peut pas être partagé, on repart avec les

produits non cuisinés. Lors des nombreuses manifestations à caractère religieux et social, gâteaux ou autres mets à base de produits des parcelles et/ou achetés (riz, boîte de tomate, oignon, viande congelée) sont partagés. Les dons sont dirigés vers la famille, la mosquée, les connaissances, selon des règles précises de réciprocité. Les femmes ont comme devoir envers la communauté l'organisation des circoncisions et des mariages, les hommes celle des enterrements. Pour ces derniers, la participation de tous est obligatoire, chaque classe d'âge ayant une tâche particulière : couper le bois, creuser la tombe, communiquer l'information, habiller le mort, dire les prières, etc. Les sanctions autrefois physiques (bastonnades ou mise à la mer de l'individu avec ses plus beaux habits), deviennent monétaires ; elles n'en sont pas moins sévères, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des réseaux villageois. Le don et le contre don dans l'espace familial et villageois expriment ainsi les hiérarchies, mais aussi les solidarités sociales. L'échange n'est pas fondé sur une équivalence marchande entre le don et le contre don, notamment lorsque des produits agricoles sont échangés, mais sur la justification de l'activation d'un lien solidaire.

Les échanges opèrent au sein d'entités collectives endogènes anciennes, principalement ancrées au niveau villageois et dont certaines symbolisent les processus d'identification sociale. Les *Twarika* sont des confréries religieuses introduites à Mayotte à la fin du XIX<sup>ième</sup> siècle. Elles donnent lieu à diverses manifestations religieuses de chants et de danses : *daira* et *moulidi* pour les hommes, *deba* pour les femmes. En honorant le Prophète et les dignitaires des *Twarika* lors des manifestations villageoises ou en célébrant un parent lors de fêtes familiales, ces manifestations ont une fonction symbolique forte, marquent l'appartenance à la communauté de l'Islam. Le *shikao* (classe d'âge) est un groupe d'entraide lié à l'organisation des mariages, circoncisions, funérailles, commémoration des parents décédés, etc. Composé d'hommes ou de femmes du même village et traditionnellement de la même tranche d'âge, il aide ses membres à faire face à leurs obligations villageoises<sup>7</sup>. La *musada* est un groupe d'entraide en travail, constitué au profit d'individus, de familles ou de groupes sein du village, principalement pour la construction des maisons et les travaux agricoles, etc.

Formes institutionnalisées d'un système de réciprocité obligatoire fait de dons et de contre dons (*shikao* et *musada*) ou outils de promotion du village à travers la qualité et la maîtrise de ses groupes de danse et de chant (*daira*, *moulidi*, *deba*), les entités décrites s'ancrent dans des principes anciens mais mobilisent parfois des références récentes, marchandes et occidentales. Elles nourrissent le sentiment d'appartenance des individus au village et leur permettent de s'affirmer en tant qu'individu membre d'un groupe solidaire.

### **Les contre mouvements à la marchandisation de l'agriculture**

Les dynamiques collectives décrites sont liées à l'exploitation d'un champ ; ne pas mettre en valeur une parcelle porte un préjudice social à l'individu, tandis que disposer de biens agricoles pour les cérémonies favorise le crédit social et la prise de parole dans les affaires villageoises. Par suite, l'inscription des individus dans les jeux de droits et d'obligations qui se nouent à l'échelle des dynamiques collectives est à la base des processus de résistance et d'hybridation du secteur rural face à la pénétration du marché. Nous examinerons ces processus à travers l'accès au foncier, le fonctionnement du marché du travail agricole et la valorisation des produits agricoles.

Le droit foncier local encore largement majoritaire sur les terres agricoles, emprunte à l'Islam et est fondé sur une gestion familiale. L'activation des droits d'accès est acquise par la mise en valeur des terres et le foncier est géré par un ayant droit principal ayant le droit de vendre la terre et d'en répartir les droits d'usages entre les membres de sa famille. Une vaste

---

<sup>7</sup> Chaque membre du *shikao* aidé dans la réalisation de ses obligations communautaires doit rembourser sa dette auprès de ses pairs en organisant un festin, appelé le *shungu*.

opération de régularisation vise à substituer sur toute l'île le droit commun à ce droit local. La réforme doit aboutir à la mise en place d'un cadastre, à la levée d'un impôt foncier, à une individualisant la transmission intergénérationnelle des terres (Bonnelle 1998, Barthès 2003) et donc à l'émergence d'un marché actif là où s'exerçaient des principes non marchands de régulation. Elle procède par une « levée » des parcelles non encore titrées, qui permet le bornage provisoire par l'opérateur foncier, lui-même autorisant l'enregistrement et le titrage auprès des services fiscaux.

La mise en œuvre de la réforme se traduit globalement par la levée et le bornage des parcelles, mais seuls 25 à 30% des « propriétaires » concernés vont jusqu'au titrage. Ainsi, quoique partiellement modifiées par l'obligation de déclaration et d'identification, les règles traditionnelles de gestion résistent à la régularisation.

En ajoutant un nouveau mode d'appropriation et de nouvelles règles, la régularisation génère de nouveaux risques de revendication des terrains par des tiers. Le passage par le processus d'immatriculation apparaît ainsi incontournable. Pour autant la démarche, coûteuse et fastidieuse, n'est entreprise que lorsque la menace de spoliation est jugée crédible. Si de nombreuses familles s'y engagent, seules quelques unes vont au bout du processus en payant effectivement l'enregistrement aux services des domaines [Barthès 2003]. Le fait de poser les bornes apparaît comme un signe suffisant pour protéger sa propriété tout en évitant les coûts légaux. Les groupes familiaux affichent une adhésion de façade mais cherchent à maintenir des modes de gestion mieux maîtrisés.

Pour se prémunir d'un risque de contestation de leurs droits fonciers, nous avons vu que les familles s'appuient aussi sur le droit local en mettant leurs parcelles en culture. La régularisation a ainsi entraîné une augmentation des surfaces cultivées plutôt qu'une d'intensification en capital des systèmes de production. Pour mettre en œuvre cette stratégie défensive, les ménages engagent plus de main-d'œuvre, exclusivement en situation irrégulière, ou cèdent temporairement leurs parcelles aux migrants clandestins qui, du fait de leur situation illégale, ne sont pas en mesure d'engager des démarches de régularisation. Ainsi la traduction locale des incitations visant à rapprocher Mayotte du cadre légal républicain aboutit ici à l'émergence de nouvelles formes de régulations distantes voire en contradiction avec les objectifs initiaux.

Le processus de régularisation n'a pas changé radicalement l'allocation du patrimoine foncier, même s'il peut être à l'origine de pratiques opportunistes et de conflits fonciers intra ou interfamiliaux. Lorsque les parcelles sont bornées, elles délimitent des ensembles familiaux et rarement les lopins individuels. Ainsi le chef des terres garde son autorité sur les ayants droit en leur refusant de fait le pouvoir de gérer pleinement une parcelle et l'accès effectif au marché du foncier. Même ceux qui parviennent à acheter dans le respect du droit commun, en dehors du patrimoine familial, ne parviennent pas à instaurer une propriété privée et individuelle complète. S'ils gagnent en autonomie de gestion par rapport à leur groupe familial, ils n'échappent pas à leurs obligations envers leur fratrie, et plus encore envers leurs enfants. Dans le même temps, le contrôle collectif garantit une certaine flexibilité de la gestion familiale et solidaire du foncier, l'allocation des terres pouvant aisément s'adapter aux besoins et aux capacités des membres de la famille<sup>8</sup>.

En jouant du pluralisme institutionnel et légal introduit par la régularisation, les acteurs individuels et collectifs parviennent pour l'heure à contrôler la spéculation et la concentration foncières. Alors que l'on pouvait s'attendre à des mouvements violents sur un marché

---

<sup>8</sup> Par exemple une veuve se verra attribuer une parcelle proche de chez elle, parfois au détriment d'un autre membre ; un homme dépendant de l'agriculture pourra disposer de façon temporaire d'une plus grande parcelle pour faire de l'élevage, etc.



émergeant dans un contexte de rareté<sup>9</sup>, la stabilité des institutions locales garantit encore un accès à la terre agricole pour le plus grand nombre. Ainsi les ventes de terres agricoles clairement appropriées par des familles sont rares et le marché de la location est peu actif<sup>10</sup>. A l'inverse, le prêt reste une pratique courante et s'établit, selon un principe de réciprocité, entre parents ou entre résidents d'un même village ; le bénéficiaire pouvant être Mahorais ou Comorien en situation irrégulière.

### La réorganisation de la gestion du travail

Le couple et ses enfants se répartissent les tâches agricoles selon leur pénibilité et l'éloignement de la parcelle : les enfants et les femmes gèrent préférentiellement l'entretien des cultures et interviennent plutôt sur les parcelles proches, les hommes le défrichage et la plantation sur les parcelles éloignées. Le développement de l'emploi salarié et l'augmentation des revenus modifient les conditions d'allocation du temps et du travail de chaque actif. En effet, de nouvelles opportunités de revenus hors agriculture sont offertes, tandis que la population comorienne immigrée propose du travail à bas prix.

Plus de 20% des ménages agricoles, en majorité des ménages dont le chef d'exploitation est mahorais, délègueraient une partie ou l'ensemble du travail agricole. Il s'agit pour eux de moduler le temps passé dans les champs pour se consacrer à d'autres activités plus rémunératrices, moins physiques ou plus adaptées à leurs besoins. Ainsi, de nombreux contrats de travail illégaux sont établis avec des migrants clandestins. De façon schématique, seuls les ménages dont un des membres dispose d'un emploi à plein temps délèguent à un tâcheron les travaux tels que le sarclage et le défrichage des parcelles et la plantation (banane et manioc). Dans le cadre de ces contrats à la tâche, la rémunération journalière implicite du travail est comprise entre 6 et 10 €. Les ménages les plus aisés délèguent à un ouvrier rémunéré mensuellement la conduite de l'élevage bovin (lorsqu'ils sont propriétaires de plus de 5 à 6 têtes) et/ou l'entretien quotidien des cultures (lorsqu'ils disposent d'une parcelle de plus d'un demi-hectare dans des zones agricoles enclavées). Les ouvriers mensualisés perçoivent 100 à 150 € par mois, soit moins d'un quart du Smig mahorais. Ces contrats de travail impliqueraient ainsi plus de 10 000 comoriens en situation irrégulière<sup>11</sup>. Le recours à ces arrangements illégaux, fréquent dans les secteurs agricole et du BTP, est renforcé par la difficulté de payer un ouvrier au taux légal. Celui-ci, fixé arbitrairement dans une logique d'alignement mécanique sur la métropole étant déconnecté de la productivité effective de l'économie locale. Par contrecoup, les pratiques collectives d'entraide en travail (*musada*), fondées sur la réciprocité et autrefois courantes, ont tendance à disparaître.

Les dynamiques décrites illustrent le développement de relations à caractère marchand. Pour autant les contrats de travail ne sont pas systématiquement réductibles à un simple échange marchand. Parfois, la relation entre employeurs-accueillants mahorais et employés-accueillis se compose d'un faisceau de transactions marchandes et non-marchandes. Les employés et leur ménage bénéficient d'un logement, d'une aide matérielle ou financière ponctuelle, du droit de cultiver leur propre lopin ; ils peuvent aussi être invités à partager les repas chez leurs employeurs. Ces échanges, régulièrement étudiés dans le cadre de relations de patronage [Platteau 1995], sont analysés dans la littérature économique comme des contrats liés incitant l'employé à bien travailler [Bardhan 1980 ; Otsuka et al. 1992]. Dans la situation mahoraise, ces transactions peuvent s'inscrire dans une logique de réciprocité qui dépasse largement le rapport de travail et sa contrepartie. L'accès à la terre ou à un logement n'est pas lié à la prestation de travail et perdure une fois l'échange de travail

---

<sup>9</sup> Ces phénomènes sont du reste à l'œuvre pour le foncier urbain constructible.

<sup>10</sup> Le niveau des loyers, notamment dans le cas de production pour l'autoconsommation, s'apparente plus souvent à une contribution symbolique qu'à un véritable prix de marché [Burnod et Colin 2005 a].

<sup>11</sup> Du fait de l'illégalité de cette pratique, il est possible que ces chiffres soient sous-estimés.

accompli<sup>12</sup>. En contrepartie des services dont les migrants et parfois leur ménage bénéficient, ils proposent à leur employeur-accueillant et à sa famille d'effectuer divers travaux (bricolage, garde des enfants, tâches ménagères) et participent à l'organisation de manifestations religieuses, comme il est attendu dans une relation entre proches. Ainsi, le bon déroulement de la transaction marchande de travail ne s'explique pas uniquement par des effets d'incitation mais aussi par la volonté des contractants d'être loyaux avec leur partenaire<sup>13</sup>.

La dimension identitaire est ainsi très prégnante, quand bien même la menace d'un recours à la loi pour faire respecter les termes du contrat lui est généralement associée [Burnod et Colin 2005 b]. De la même façon que pour la gestion foncière, on assiste à une hybridation des pratiques contractuelles - entre réciprocité et marché - liée au pluralisme institutionnel introduit par les logiques de l'intégration.

### Les adaptations du contrôle social de l'activité agricole

Les décisions concernant l'utilisation des produits agricoles ne relèvent pas exclusivement du couple gérant l'unité de production. L'engagement de chaque individu dans un jeu d'échanges réciproques au sein de ses lignages et village se traduit par des obligations de dons plus ou moins prévisibles. Si l'inscription dans ces réseaux procure des avantages en activant des liens solidaires et des droits pour l'individu mis à contribution, elle peut s'avérer contraignante pour mettre en œuvre des stratégies individuelles de commercialisation, voire d'investissement.

D'une manière générale l'absence de maîtrise individuelle liée au contrôle collectif des produits du travail ne favorise pas l'expression d'une logique de production strictement marchande. La volonté des ménages vis-à-vis de leur activité agricole peut être d'augmenter les rendements mais les objectifs sont rarement ceux d'une meilleure rentabilité. Dans ce contexte, les projets d'accroissement de la productivité par un effort d'investissement en capital prônés par les services techniques trouvent peu d'écho. Se référant au modèle agricole français, jugé moderne et souhaitable par rapport aux pratiques locales, les différents programmes d'aide à l'installation et à la modernisation qui se sont succédés ont reçu très peu de demandes<sup>14</sup>. Plus encore, les individus en ayant bénéficié peinent à mettre en place une réelle dynamique marchande et conservent de toute façon d'autres sources de revenus.

Pour les producteurs, la spécialisation de leur système de production et la limitation des prélèvements familiaux représentent un risque social, venant s'ajouter aux difficultés de rentabiliser et de pérenniser une exploitation agricole sur un mode marchand<sup>15</sup>. Par ailleurs, le développement d'un système spécialisé, engageant sur le long terme, ne semble pas correspondre aux objectifs des producteurs. Ceux-ci recherchent plutôt la souplesse de gestion et la réversibilité. Dans cette logique, les producteurs bénéficiant d'aides à la

---

<sup>12</sup> De plus, l'employeur et sa famille peuvent accueillir temporairement un enfant du migrant, donner des vêtements à ses enfants et participer au financement de cérémonies religieuses.

<sup>13</sup> L'analyse détaillée de certains cas montre par ailleurs que lorsque les partenaires viennent à se considérer comme frères, ou père et fils, et que le migrant est présenté comme tel dans la famille de son partenaire mahorais, la relation de travail peut perdre son caractère marchand [Burnod et Colin 2005 a].

<sup>14</sup> Par exemple, entre 1997 et 2001, seules 180 décisions d'aide à l'installation ou à la modernisation ont été validées en CDOA. La simplification des procédures a permis par la suite une augmentation des aides, mais dans des propositions très faibles par rapport aux 21 000 ménages agricoles recensés.

<sup>15</sup> Mayotte est, comme toutes les petites économies insulaires, soumises aux contraintes structurelles d'un marché intérieur étroit et d'une compétitivité grevée par la faiblesse des économies d'échelle potentielles, une géographie difficile et l'éloignement des grandes routes commerciales.

modernisation ou à l'installation finissent souvent par déléguer le travail à des clandestins, et par suite n'acquièrent pas les compétences techniques. Ainsi, il n'y a pas malgré les incitations fournies par les services publics de changement conséquent des structures de production existantes. La mobilisation dans le champ de l'entreprise des institutions anciennes de contrôle collectif des pratiques individuelles explique pour partie ce manque de réponse<sup>16</sup>.

Dans ce système toujours très vivant de droits et d'obligations des individus dans leurs groupes d'appartenance, l'agriculture joue un rôle important. En se substituant aux dons monétaires, elle facilite et complète l'aide à la famille et les sollicitations pour la participation aux manifestations. A l'opposé, les ménages en situation précaire utilisent les produits agricoles pour irriguer les réseaux sociaux de dons et de contre-dons, à défaut de pouvoir y contribuer financièrement. L'agriculture représente dans ce cas un véritable filet de sécurité diminuant les risques d'exclusion sociale par l'activation de liens solidaires.

Les dynamiques collectives guident ainsi pour partie le dimensionnement de la place de l'activité agricole dans les systèmes<sup>17</sup>.

Si les dons s'expriment de plus en plus par des transferts d'argent liquide, les échanges des produits agricoles restent importants. Lorsque l'homme et sa femme reviennent de la *campagne*, les produits dépassant les besoins du ménage sont distribués aux parents, à la famille et aux voisins. Si l'autorisation du responsable de la parcelle concernée doit être sollicitée - sans qu'il puisse véritablement refuser - il est possible de ramasser des produits chez un membre de sa famille. Ces prélèvements obéissent de fait à des règles par rapport auxquelles se définit le vol : les fruits sont en accès libre sauf s'ils proviennent d'arbres greffés ou de vergers plantés dans un but commercial, la banane et le manioc sont réservés au groupe familial et les produits maraîchers pour le seul responsable de la parcelle.

### **Conclusion... relation dialectique entre processus d'abstraction marchande et d'identification sociale**

Notre recherche qui se fonde sur un corpus alternatif<sup>18</sup> à celui de la théorie néoclassique montre l'importance de la reconnaissance des relations dialectiques entre phénomènes d'abstraction marchande et d'identification économique et sociale dans la compréhension des comportements économiques individuels et collectifs.

En effet, le corpus central de la théorie néo-classique<sup>19</sup> se fonde sur l'analyse des comportements individuels et n'accorde que peu de place aux organisations et aux règles sociales dans les échanges marchands. Les apports des développements néo-institutionnalistes ne changent pas fondamentalement les conceptions dans ce domaine. Les institutions permettent, dans le cas spécifique où existent des défaillances de marché, de réduire les coûts de transaction (liées notamment à l'information), permettant ainsi la satisfaction d'un plus grand nombre de consommateurs et la diminution du prix des produits.

---

<sup>16</sup> Le maraîchage, seule production marchande qui se développe sur des modes susceptibles de rencontrer l'offre d'appui, ne peut être aidé du fait de la situation illégale de la majorité des producteurs.

<sup>17</sup> L'élevage bovin offre ici un exemple éloquent. Les animaux, épargne facilement mobilisable, sont vendus à l'occasion des principales fêtes rythmant les obligations de l'individu dans sa famille et son village. La participation aux différentes manifestations peut même être l'objectif majeur de production.

<sup>18</sup> Le lecteur pressé pourra se reporter utilement au chapitre « Positionnement »

<sup>19</sup> Tel qu'il a été formalisé par Alfred Marshall (1890) dans son ouvrage majeur « Les Principes d'économie politique » qui sert de référence historique au courant de pensée.

Par ailleurs, la pensée néo-classique s'est construite à partir d'une démarche hypothético déductive accordant une place importante au formalisme mathématique. Son rapport au réel s'exprime par le recours à des modèles formalisés. Cette posture de recherche a conduit à la séparation progressive de la réflexion économique de celles d'autres sciences sociales et à son autonomisation. La formalisation mathématique a contribué à renforcer encore ce processus.

La reconnaissance du processus d'abstraction marchande et d'identification économique et sociale résulte d'une démarche de recherche volontairement pragmatique et inductive. La réflexion naît de l'observation du réel. Il s'agit d'identifier les dynamiques économiques dans le temps long et dans le temps court ainsi que leurs liens avec l'environnement social et politique. Cette démarche s'appuie sur une vision systémique et plurielle du fonctionnement de la société, ce qui implique une intégration disciplinaire et le recours à des concepts et des outils économiques, sociaux et juridiques.

Nous avons ainsi montré, sur la base de nos études de cas, que les dynamiques marchandes et non marchandes sont inséparables et se tissent dans des liens d'opposition et de complémentarité. L'introduction ou le développement d'une activité marchande dans un groupe social est d'abord facilité par l'existence de règles encadrant la réciprocité, la redistribution et l'échange, lesquelles permettent une mobilisation des forces productives. La logique marchande questionne les règles sociales préexistantes et la composition du collectif concerné par l'action. Cette remise en cause est elle-même structurante et donne lieu à l'établissement de nouvelles règles de réciprocité, de redistribution et d'échange. Le processus d'abstraction marchande et d'identification économique et sociale est donc dialectique dans le sens où il structure, unit et oppose les dynamiques marchandes et non marchandes.

Ce processus dialectique donne lieu à la création d'une hybridation entre dynamiques marchandes et non marchandes inédite et spécifique dans le sens où il contribue à générer une forme économique et sociale originale et unique. Cette nouvelle forme relève d'un univers non réductible à l'une ou l'autre des dimensions (marchande et non marchande) qui l'ont générée. Cette forme a une cohérence en elle-même. Dans ce sens, il ne s'agit en aucun cas d'une superposition de contraintes sociales à l'action économique qu'il s'agirait pour un décideur (privé ou public) avisé d'intégrer de façon adéquate pour paramétrer au mieux l'action marchande, mais d'un ensemble cohérent de règles et de pratiques dans lesquels les règles sociales facilitent l'action marchande et les pratiques d'échange marchand tendent à modifier les règles d'identification.

De ce fait, les formes de l'hybridation ne peuvent être qu'instables, animées d'un mouvement d'adaptation permanent sous l'effet de l'interaction des dynamiques marchandes et non marchandes. Elles sont dépendantes du contexte social et économique dans lequel elles émergent puisque les règles sociales, en vigueur dans chaque contexte particulier interfèrent de façon spécifique sur les aspects marchands et sont en retour modifiées par eux. Cela ne signifie pas que toute situation nationale, voire locale soit un cas particulier condamnant par le fait même l'existence de lois économiques de portée générale et discréditant par voie de conséquence toute tentative de régulation internationale. Mais, cela veut dire que les implications sociales du marché et des accords internationaux sont spécifiques à chaque pays, voire à chaque situation locale. Cette spécificité condamne à l'échec la diffusion de modèles standards de politiques publiques et de règles commerciales strictes (voir infra sur les implications en matière de politiques publiques).

Cette perception des choses s'inscrit en convergence avec une conception hétérodoxe de l'économie, notamment celle de l'institutionnalisme traditionnel (Veblen, Commons) et celle de l'école de la régulation.

Les institutionnalistes élargissent l'économie au fonctionnement du système économique dans son ensemble, i.e. un système de pouvoirs et d'actions dans lequel des individus - membres de groupes d'intérêts divergents - s'affrontent et s'associent. Cet ensemble est structuré par des institutions – entendues comme des « ensembles de relations entre individus, qui définissent leurs droits, leur exposition aux droits des autres, leurs privilèges et leurs responsabilités » (Schmid, 1972) – qui canalisent, conditionnent et organisent les actions individuelles. Le fonctionnement du système économique est considéré comme inséparable de celui de la société. La conception institutionnaliste est donc holiste, systémique, dynamique et située.

La convergence du paradigme d'hybridation entre l'abstraction marchande et l'identification économique et sociale avec le courant régulationniste porte sur la reconnaissance des ajustements institutionnels complexes et de leurs implications dans l'élaboration de politiques publiques. Le courant de la régulation accorde une place toute particulière aux conflits entre les acteurs organisés en groupes d'intérêt, aux compromis et aux formes institutionnelles conformées par l'ensemble des compromis. Le compromis institutionnalisé, notion centrale de la conception régulationniste, met fortement l'accent sur la fragilité de l'accord entre les parties en conflit et sa dépendance vis-à-vis des conditions locales. Les régulationnistes placent donc la référence institutionnelle au cœur de la réflexion sur l'élaboration des politiques publiques.

Outre les convergences avec les institutionnalistes et les régulationnistes, le paradigme d'hybridation emprunte à Hegel et Marx la notion de relation dialectique basée sur la contradiction, contribuant simultanément à unir, à opposer et donc à structurer les éléments en relation. Mais le but du recours à la dialectique est différent. Il ne s'agit pas tant d'analyser le comportement des hommes et des rapports sociaux à la lumière de la construction historique de l'accession aux biens matériels nécessaires à la reproduction sociale et à l'accumulation que de comprendre les implications réciproques entre les actes marchands et les liens sociaux.

## **Bibliographie**

Bacheré H., Frouté O., 2003. *Mayotte : recensement de la population du 30 juillet 2002*. Antenne Insee de Mayotte, Insee Première n°940, décembre 2003, 4 p.

Barthès C., 2003. *L'Etat et le monde rural à Mayotte*. Cirad-Karthala, collection Economie et développement, 221 p.

Blanchy-Daurel S., 1990. *La vie quotidienne à Mayotte*. Paris, L'Harmattan, Repères pour Madagascar et l'Océan Indien, 239 p.

Bouffart S., 2003. *Les djinns au quotidien. Usage des rites de possession à Mayotte. Les Mercredis de Mamoudzou*, 8<sup>ième</sup> conférence le 15 octobre 2003, 9 p.

Burnod P., 2002. *Les contrats agraires à Mayotte : Une diversité d'arrangements institutionnels*. CNEARC, thèse de master of science « Développement Agricole Tropical », ENSA Montpellier, Université de Montpellier 1, Diplôme d'Etudes Approfondies, Cirad-Tera.

Burnod P., Colin J.-Ph., 2005. *Napoleon Code Versus Local Customs? Institutional Pluralism and the Enforcement of Agrarian Contracts in Mayotte*. Annual conference of the International Society for New Institutional Economics, Barcelona, Spain.

Burnod, P., Colin J.Ph., 2006. *Polanyi et Granovetter sur une île. L'enclassement social de l'accès à la terre et à l'emploi dans le secteur rural de l'île de Mayotte*. Colloque International les Frontières de la Question Foncière, Montpellier, France.

Castel, O. 2003. *La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud*. Cahier de la Chaire de recherche en développement des collectivités. Série Comparaisons internationales Nord-Nord et Sud-Sud, 4, 21 p.

Sermet, L., Coudray, J. (dir.) 2004. *Mayotte dans la République*. actes du colloque de Mamoudzou, 14, 15 et 16 septembre 2002, CRJ, Université de La Réunion, Montchrestien, Collection Grands Colloques, 716 p.

Frouté O., Massuyau B., 2005. *Evaluation du PIB à Mayotte*. Document de travail Cerom n°1. Insee, Iedom, AFD, Cerom. Mamoudzou, 23 p.

Granovetter, M. 1985. *Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness*. American Journal of Sociology, 91 (3): 481-510.

Huet S., 2004. *Enquête Statistique sur l'Agriculture et la Pêche en 2003. Premiers résultats*. Agreste Mayotte n°1. Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Insee, Mamoudzou, mai 2004.

Institut d'Emission des Départements D'outre-Mer, 2006. *Mayotte, Rapport Annuel 2005*, Mamoudzou, Iedom.

Le Velly, R. 2002. *La notion d'encastrement : une sociologie des échanges marchands*. Sociologie du Travail, 44: 37-53.

Losch B., Sourisseau J.-M., (coord.) 2002. *Quels place et rôles pour l'agriculture à Mayotte ? Bilan diagnostic du développement local*. Mamoudzou, Montpellier, France, Cirad Mayotte, Sodel, 234 p. + annexes.

Mensia Conseil, 2003. *Plan d'aménagement et de développement durable de Mayotte. Avant projet de chapitre I: l'état initial de l'environnement, l'évolution des facteurs de développement durable, le fonctionnement du territoire*. Document de travail. Mamoudzou, Conseil Général de Mayotte, Mensia Conseil, Novembre 2003, 82 p.

Polanyi K., 1983 [1944]. *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard.

Rafaël B., 2003. *Les dynamiques collectives sur le territoire du GIP Nord*. Montpellier, Master-Valor Cnearc, Cirad Mayotte, Sodel, 176 p. + annexes.

Soibahaddine I., 1996. *Prémises de réflexion sur la nature, le rôle et la place du mouvement associatif des jeunes dans la société mahoraise d'aujourd'hui et de demain*. Mamoudzou, Institut des langues et de civilisation de Mayotte, 15 p.

Sourisseau J.-M., Losch B., Mercoiret M.-R., 2002. *Les dimensions économiques et sociales du développement durable à Mayotte : pour une approche territoriale*. Colloque « convergences juridiques et aménagement durable à Mayotte », organisé les 14, 15 et 16 septembre 2002 à l'occasion du 25<sup>ième</sup> anniversaire du Conseil Général de Mayotte, Mamoudzou, Conseil Général, Université de La Réunion, 15 p.

Sourisseau, J.-M., Burnod, P. à paraître. *Le monde agricole mahorais, une lecture par l'articulation de relations marchandes et non-marchandes*. In Barthélémy D. et Bosc P.-M.

(dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture. Une dialectique entre Marché et Identité.* Paris, Editions Quae.